

Fondation de la congrégation



Depuis le Moyen Âge, il existe en Europe une dévotion particulière à la passion et aux saintes plaies de Jésus-Christ. L'origine des Sœurs du Sauveur peut être retracée à la renaissance de cette dévotion. Vers 1833, cinq dames de Lyon s'unissent, sous la direction du curé d'Ars, le Saint Jean-Marie Vianney, pour former une association pieuse honorant les Cinq Plaies de Notre-Seigneur. De leurs efforts naît l'Association des Cinq Plaies, en 1843, dont la direction est confiée à l'abbé Adrien Colomb de Gast, prêtre du diocèse de Lyon. Sous sa direction, l'Association est reconnue et approuvée par l'évêque de Lyon en 1846 et gagne de plus en plus d'adhérents, au-delà de 10 000 en trois ans.

En 1856, l'Association achète une chapelle située dans le quartier de la Croix-Rousse, à Lyon. Dédiée canoniquement aux Cinq Plaies, cette chapelle devient le centre de l'Association. Dans une maison avoisinante, quelques associées se regroupent en 1857 pour s'occuper de l'Association et des pèlerins qui viennent à la chapelle. Elles adoptent un règlement de vie centré sur l'écriture sainte et sur la liturgie. Connues sous le nom de « Dévouées », ces femmes sont considérées comme des religieuses séculières.

Avec la croissance de l'Association, la charge d'aumônier devient trop lourde pour l'abbé Colomb de Gast. Il cherche une collaboratrice parmi les « Dévouées ». En 1860, Octavie Delaunay se joint à ce groupe. Elle en deviendra la supérieure. Sous sa direction, l'Association est agrégée en 1865 à l'Archiconfrérie romaine des Cinq Plaies et du Très-Saint-Sacrement avant d'être élevée en 1875 au rang d'Archiconfrérie des Cinq Plaies Sacrées de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Le groupe de Dévouées évolue aussi. Elles vivent et prient en commun, l'Écriture Sainte étant à la base de leur spiritualité. Leur vie liturgique évolue au point où elles récitent l'Office canonial et chantent le Grégorien. Au décès de l'abbé Colomb de Gast en 1883, le Cardinal Caverot, évêque de Lyon, lors d'une visite canonique à la maison des « Dévouées », les invite à se constituer en communauté religieuses. Sous la direction de l'abbé Auguste Delaroche, et

suivant les conseils de dom Gréa, fondateur des Chanoines réguliers de l'Immaculée-Conception, celles-ci adoptent une constitution des anciennes chanoinesses régulières, un groupe monastique de femmes qui vivent selon les règles de Saint-Augustin mais qui font du travail dans les paroisses. Le Cardinal Caverot approuve ces constitutions en 1885. Le 29 avril 1886, 32 religieuses font leur premiers vœux. Elles seront connues sous le nom de Chanoinesses Régulières des Cinq Plaies du Sauveur.

